



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/194

**OBJET : LANCEMENT DE « L'ÉTUDE DE DIAGNOSTIC DU
BOCAGE NORD ET REALISATION D'UN PLAN DE GESTION »**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 7 décembre 2023

Secrétaire de séance : Nathalie BURTIN-DAUZAN

**Le 14 décembre de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 21 septembre et 19 octobre 2023 sont adoptés à l'unanimité.

| NOM Prénom | Présents* | Excusés, procuration à | NOM Prénom | Présents* | Excusés, procuration à |
|-------------------------------|-----------|---------------------------|-----------------------------------|-----------|---------------------------|
| FATH Bernard (Président) | P | | TALABOT Martine (Maire) | P | |
| BARRÈRE Philippe (Maire) | P | | CLAIR Jean-Georges (Maire) | P | |
| GAZEAU Francis (Maire) | E | Mme BOURROUSSE | PEREZ Gracia (Maire) | E | M. DURAND |
| DUFRANC Michel (Maire) | E | Mme SOUBELET | BARBAN Laurent (Maire) | P | |
| CLAVERIE Dominique (Maire) | E | Mme LIBREAU | TAMARELLE Christian (Maire) | P | |
| BOURGADE Laurence (Maire) | P | | BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire) | P | |
| CLÉMENT Bruno (Maire) | P | | BONNETOT Aurore | E | M. AULANIER |
| DUMESNIL Mickaël | P | Mme TALABOT | GILLET Jean-Paul | P | |
| LAGARDE Valérie | P | | LABASTHE Anne-Marie | E | M. FATH |
| DUCOSSON Anne-Cécile | P | | MOUCLIER Jean-François | A | |
| COUBRA Lionel | A | | PERPIGNAA GOULARD Véronique | E | M. GILLET |
| BOURROUSSE Michèle | P | | PRÉVOTEAU Marie-Louise | E | M. BARBAN |
| GACHET Christian | P | | VIGUIER Marie | A | |
| MÉRIAU Stéphane | E | Mme BURTIN-DAUZAN | LIBREAU Micheline | P | |
| MONGE Jean-Claude | P | | SIDAOUI Alain | E | Mme TALABOT |
| SAUNIER Catherine | P | | CHEVALIER Bernard | P | |
| DURAND François | P | | SABY Nadia | P | |
| LEMIRE Jean-André | P | | HEINTZ Jean-Marc | P | |
| BOURRIER Sylviane | P | | BÉTENCOURT Catherine | P | |
| LAFFARGUE Alexandre | P | | BORDELAIS Jean-François | P | |
| MARTINEZ Corinne | P | | FAURE Christian | A | |
| SOUBELET Véronique | P | | GIRAUDEAU Isabelle | A | |
| AULANIER Benoist | P | | | | |

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/194

**OBJET : LANCEMENT DE « L'ÉTUDE DE DIAGNOSTIC DU
BOCAGE NORD ET REALISATION D'UN PLAN DE GESTION »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L211-7 relatif à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-5 « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »,

Vu la délibération n°2016/49 du 12 avril 2016 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes en vue de la prise de compétence GEMAPI,

Vu l'avis favorable de la commission Transition écologique et solidaire du 11 décembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le bocage des bords de Garonne est constitué d'un important maillage de cours d'eau, de ruelles, de fossés et d'ouvrages hydrauliques. L'entretien de ce réseau hydraulique permet la gestion de l'eau dans le bocage, rend possible l'activité agricole de fauche et de pâture, et façonne ainsi un paysage exceptionnel permettant l'expression d'une biodiversité remarquable. Ces caractéristiques sont à l'origine d'un classement à l'échelle européenne au titre de Natura 2000 : le site FR7200688 du « Bocage de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans ».

Cette zone de palus historiquement aménagée en marais agricole est confrontée à une déprise agricole depuis plusieurs décennies et ainsi à une absence d'entretien, qu'on observe particulièrement sur le secteur Nord majoré par l'absence d'ASA. Cette situation génère des difficultés pour les agriculteurs restants et menace le paysage bocager et sa biodiversité particulière.

Depuis une quinzaine d'années plusieurs démarches sont menées sur le territoire pour préserver ce patrimoine exceptionnel :

- Plan d'action pour la préservation et la valorisation des zones humides des bords de Garonne, dite « étude Simethis »,
- DOCOB (Document d'objectif du site Natura 2000 du Bocage humide),
- DIG-PPG Cours d'eau (Déclaration d'intérêt général et Plan pluriannuel de gestion),
- SAGE Garonne,
- ZPENS et ENS du Département de la Gironde.

Afin de favoriser le maintien d'une agriculture extensive essentielle à la conservation des milieux ouverts et du système bocager, les documents « cadres » ont préconisé la réalisation d'un diagnostic hydraulique et de la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau.

La CCM propose de mener une étude co-financée de « Diagnostic et plan de gestion du Bocage Nord » afin de **préserver le système bocager**. Pour y parvenir, voici les objectifs de cette étude :

- Concilier les usages tout en protégeant les enjeux de biodiversité, les milieux aquatiques dont les cours d'eau et les zones humides et en favorisant une bonne répartition de la ressource en eau,
- Obtenir un diagnostic des usages du bocage sur sa zone nord et de son fonctionnement hydraulique, permettant une définition des enjeux puis la réalisation d'un plan de gestion concerté et opérationnel,



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/194

OBJET : LANCEMENT DE « L'ÉTUDE DE DIAGNOSTIC DU BOCAGE NORD ET REALISATION D'UN PLAN DE GESTION »

→ La CCM sera coordinatrice de cette étude qui permettra d'identifier les actions à mener, de les hiérarchiser, et animera le plan de gestion. Le plan de gestion permettra également de cibler les droits et devoirs de chacun des acteurs en matière de gestion de l'eau (les propriétaires, la commune, la CCM, le CD33).

L'étude proposée est constituée de 3 grandes phases :

Phase 1 : **État des lieux et diagnostic**

Phase 2 : **Définition et hiérarchisation des enjeux**

Phase 3 : **Élaboration du plan de gestion**

Le suivi de l'étude et la concertation seront ponctués par :

- des points techniques avec le bureau d'étude,
- des comités techniques (COTECH) avec les partenaires techniques,
- des réunions de concertation publique avec les propriétaires et les différents usagers du secteur,
- des entretiens individuels auprès d'acteurs « phare » du secteur (exemple : agriculteurs, certains propriétaires, ancien président de l'ASA, etc.),
- des comités de pilotage (COPIL) avec les élus référents et représentants des institutions concernées.

Le délai global envisagé de l'étude serait de 20 mois.

Toutefois, le délai global du marché est conclu jusqu'à la validation de la PHASE 3.

Les délais estimatifs par phase, sont les suivants :

| | |
|---|--|
| PHASE 1 DIAGNOSTIC | 12 mois à partir de la notification du marché |
| PHASE 2 DÉFINITION ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX | 2 mois à partir du COPIL de présentation de l'état des lieux et du diagnostic |
| PHASE 3 PLAN DE GESTION | |
| Présentation des scénarios | 3 mois à partir du COPIL de présentation de la définition des enjeux et des objectifs de gestion |
| Restitution du plan de gestion | 3 mois à partir du COPIL de présentation des scénarios de plan de gestion concertés |

Le CCTP a fait l'objet d'échanges avec des partenaires techniques (DDTM service Natura 2000, CD33 gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles sur le Bocage, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Réserve Naturelle Géologique Saucats-La Brède, Forum des Marais Atlantiques, SMEAG, Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, commune de Villenave d'Ornon, service GEMAPI de Bordeaux Métropole).

Le CCTP a fait l'objet d'échanges et de validations des partenaires techniques et financiers que sont l'AEAG (Agence de l'Eau Adour Garonne) et la CATERZH du CD33 (Cellule d'Animation Territoriale Rivières



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/194

**OBJET : LANCEMENT DE « L'ÉTUDE DE DIAGNOSTIC DU
BOCAGE NORD ET REALISATION D'UN PLAN DE GESTION »**

et Zones Humides). Le financement de l'étude par ses 2 structures s'élèverait à **60%**. Ils sont cependant très vigilants sur le respect de l'approche globale et concertée de l'étude, favorisant la restauration et la protection des milieux aquatiques et qu'elle ne soit pas axée uniquement sur le ressuyage du Bocage, ceci comme condition d'accès au soutien financier des politiques publiques de l'eau.

La commune de **Villenave d'Ornon** ayant pour projet de faire une étude hydraulique du fonctionnement du réseau de ses prairies en ENS, un accord a été pris entre la CCM et la commune de Villenave d'Ornon visant à travailler en collaboration dans une logique de gestion intégrée de l'eau et d'inclure la surface villenavaise dans l'étude portée par la CCM avec **un accord de participation financière à hauteur de la surface concernée**. Une convention sera établie après l'obtention de l'offre du bureau d'étude sélectionné. Le montant de la participation financière sera à définir en fonction.

Plan de financement dans le cas d'une étude estimée à 200 000€

| Nom du financeur | Pourcentage de participation financière | Estimatif en € HT |
|--------------------------------------|---|-------------------|
| AEAG (Agence de l'Eau Adour Garonne) | 30 % | 60 000€ |
| CD33 (Département de la Gironde) | 30 % | 60 000€ |
| CCM | 40 % | 80 000€ |
| Commune de Villenave d'Ornon | Accord de participation financière, montant à définir sur la part restant à la charge de la CCM | |



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/194

**OBJET : LANCEMENT DE « L'ÉTUDE DE DIAGNOSTIC DU
BOCAGE NORD ET REALISATION D'UN PLAN DE GESTION »**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la stratégie proposée avec un diagnostic préalable, une identification des enjeux et des acteurs à mobiliser pour mener une action efficace et coordonnée,
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles à la bonne réalisation de cette opération.

Fait à Martillac, le 14 décembre 2023



Nathalie BURTIN-DAUZAN
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Nathalie Burtin-Dauzan
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Signé électroniquement par : Bernard Fath
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : Parapheur President Montesquieu

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20231214-2023_194-DE

